Jean-Yves Le Gallou : “Il faut dénoncer la Convention européenne des droits de l’homme”

10/10/2014 à 17h25

Nicolas Sarkozy avait qualifié les juges de « petits pois ». Ce sont les « petits pois » qui exercent le vrai pouvoir aujourd’hui. Un pouvoir irresponsable et coupé du peuple. Donc sans légitimité.



De moins en moins d’électeurs font confiance aux hommes politiques.

À juste titre : ceux-ci multiplient déclarations et annonces sans aucune conséquence pratique.

Et pour cause : le pouvoir a quitté les parlements et les palais ministériels. Ce sont les juges qui l’exercent.

Juges européens, membres du Conseil constitutionnel, conseillers d’État et conseillers à la Cour de cassation ont réalisé un coup d’État silencieux : en s’appuyant sur le pouvoir médiatique, ils se sont emparés du vrai pouvoir

législatif en interprétant à la mode politiquement correcte des textes généraux. La glose sur la Convention européenne des droits de l'homme ou sur la Convention internationale des droits de l'enfant permet de décider de tout.

Les Français ne veulent pas de la gestation pour autrui (GPA) et de la procréation médicale assistée pour les paires homosexuelles ? Qu'importe ! La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour de cassation les imposent au nom du principe d'égalité entre enfants nés en France et enfants nés à l'étranger.

Les gendarmes et les soldats n'ont pas le droit de se syndiquer ? La CEDH balaie d'un revers ce principe régalien au nom de l'égalité des droits entre civils et militaires.

Depuis 30 ans, des dizaines de lois ont été votées sur le séjour des étrangers, toutes dans le but de limiter l'immigration. Une immigration que les trois quarts des Français jugent excessive. Mais les lois, rédigées sous le contrôle du Conseil d'État, et les jurisprudences qui les appliquent n'ont cessé d'élargir les droits des étrangers : au regroupement familial, aux aides sociales et au logement et au séjour, même clandestin. Aujourd'hui, un délinquant clandestin un peu patient peut engager une dizaine de recours successifs contre l'État et finit toujours par être régularisé. Quant aux enfants français en danger, il n'y a plus de place pour eux dans les centres départementaux d'aide à l'enfance car les juges les remplissent avec des mineurs étrangers clandestins, pas toujours mineurs d'ailleurs…

Nicolas Sarkozy avait qualifié les juges de « petits pois ». Ce sont les « petits pois » qui exercent le vrai pouvoir aujourd'hui. Un pouvoir irresponsable et coupé du peuple. Donc sans légitimité.

(…) Boulevard Voltaire